

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

BUT :

Préserver ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs

Obtenir de la Mairie et des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune

Bulletin n° 6

Octobre 1967

Conférence de M. Jean Trouvelot

Inspecteur Général des Monuments Historiques

LE SAMEDI 1^{er} JUILLET 1967

dans la Salle des Conférences des Laboratoires du Centre National de la Recherche Scientifique
sur la

protection et l'aménagement du site de Meudon et Bellevue

prononcée à l'occasion de l'Assemblée Générale du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Compte rendu de cette assemblée générale

Conférence de M. Jean Trouvelot

M. Huré, Président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, présente d'abord le conférencier M. Jean Trouvelot :

Mesdames, Messieurs,

Vous allez entendre M. l'Inspecteur Général des Monuments Historiques, Trouvelot.

M. Trouvelot s'est institué, au sein des Pouvoirs Publics, le protecteur éclairé et vigilant des sites, qui coiffent notre boucle de la Seine entre Clamart et Saint-Cloud et qui sont de plus en plus menacés par la marée envahissante des constructions modernes. Pour cette action de si haute qualité, nous lui devons et nous

avons envers lui une très vive reconnaissance.

Il va vous parler de « la Protection et l'Aménagement du Site de Meudon-Bellevue ».

Je puis vous dire, sans crainte de vous tromper, que, pour traiter ce sujet, nul n'est plus qualifié que le savant passionné de beauté qu'est M. l'Inspecteur Général Trouvelot, et que nul sujet ne pourrait faire vibrer plus intensément vos cœurs de Meudonnais, si légitimement fiers du passé illustre de votre

cité et des splendeurs qui en portent témoignage.

Je ne veux pas retarder le plaisir qui vous attend... Toutefois, je tiens encore à expliquer pourquoi nous ne sommes pas plus nombreux. Au 1^{er} juillet beaucoup de familles sont déjà parties pour les vacances. Aussi nous comptions nous réunir le 24 juin. Mais par suite de lenteurs administratives, M. Trouvelot n'a été touché que très tard et alors il n'était plus libre pour samedi dernier. Il a donc fallu reporter la réunion à aujourd'hui.

M. l'Inspecteur Général vous avez la parole.

M. Trouvelot prononce alors la conférence que voici :

Mesdames, Messieurs,

La vallée de la Seine, au Sud-Ouest de Paris, décrit un grand arc de cercle dominé, sur sa rive gauche, par le rebord des plateaux boisés de Clamart, Meudon et Saint-Cloud. Au centre de cet amphithéâtre pénètre le chemin de Versailles, par la percée du vallon de Sèvres.

Ce beau site naturel reçut, au XVII^e et XVIII^e siècles, une remarquable adaptation monumentale, répondant aux mœurs et aux besoins de l'époque. Ce sont les châteaux de Meudon, Bellevue et Saint-Cloud, entourés de vastes parcs à la française. Le tracé de ces parcs comporte de grandes terrasses bordant la forêt, dominant la Seine, véritables balcons donnant vue sur Paris et le bois de Boulogne.

Si les parcs subsistent plus ou moins bien conservés, les châteaux furent détruits au XIX^e siècle.

Paris s'étant développé considérablement depuis la Révolution, ces lieux champêtres avec petits villages, sont devenus des villes satellites de la capitale, villes de résidence sur les côtes boisés où des pavillons, individuels pour la plupart, sont disséminés dans la verdure. Mais, en bordure de Seine, s'étend une zone industrielle sur presque la totalité de la plaine de Boulogne-Billancourt, centre de la boucle du fleuve.

Depuis quelques années la construction d'immeubles de logements collectifs s'est développée avec une intensité accrue, pour répondre à des besoins impérieux de vie citadine. De grandes unités sont édifiées là où l'on arrive à trouver un terrain, atteignant des hauteurs considérables afin d'entasser davantage de logements.

De cette vie expansive citadine, il résulte une transformation du site.

La transformation du site, au XVII^e et XVIII^e, était ordonnée; il est vrai qu'elle était faite par un nombre restreint de promoteurs, et pour une vie de plaisance.

Par contre, la transformation actuelle du site est désordonnée, chacun travaillant pour soi sans se soucier du voisin. Il n'y a pas, à ma connaissance, de plan d'ensemble et le résultat est désastreux. Des sommes considérables sont dépensées sans profit pour la collectivité, ni même pour les promoteurs, et l'on gaspille le capital créé par la nature et par les

XVII^e et XVIII^e siècles. Ce n'est la faute de personne, c'est la faute de tout le monde.

D'ailleurs, l'opinion publique commence à s'alarmer sérieusement; d'importants groupements locaux, comprenant diverses classes sociales, réclament leur droit à l'air, à la lumière, au calme, à la verdure et, aussi, à la beauté dont les hommes ont besoin, quoi qu'en pensent certains.

Pour Meudon, la grande perspective remarquable créée au XVII^e siècle, a environ 3 km 500 de long; en son centre, sur un point élevé, était le château; au pied de celui-ci, à l'est, les terrasses de l'Orangerie, puis un tapis vert bordé d'arbres descendait à une pièce d'eau hexagonale, drainant les eaux du vallon; remontant sur le plateau opposé, la perspective se poursuit à l'infini à travers les bois puis les champs.

Cette conception grandiose a été dénaturée au XIX^e siècle et tout récemment encore.

Au siècle dernier, un établissement militaire s'est établi aux abords de la pièce d'eau hexagonale, entourant en partie celle-ci de hangars et baraquements qui, d'après un accord passé il y a dix ans avec l'armée, devaient disparaître et sont encore là. Récemment, dans une partie de ces bâtiments et dans de nouveaux baraquements, au pied du tapis vert, a pris place une annexe du lycée Hoche de Versailles, accompagnée, en remontant vers l'Orangerie, d'un terrain de sports.

Complétant la dégradation du site, tout dernièrement, à l'extrémité de la perspective, sur le plateau, les blocs-habitation d'une nouvelle cité ont été élevés à la lisière du bois. Ces constructions élevées et massives dominent d'une dizaine de mètres le faite de la forêt sur la droite de la perspective et tangentement à elle. Cette réalisation faite sans tenir compte du site est désastreuse; une autre composition aurait donné le même résultat pratique sans altérer profondément une composition remarquable existante. On a respecté un plan d'alignement, on n'a pas pensé en élévation et en perspective.

La Butte boisée de Brimborion, extrémité du plateau boisé de Meudon, fait pendant, de l'autre côté du Vallon de Sèvres, au plateau, également boisé de

Saint-Cloud. Par le nouveau pont, ouvrage d'art, qui lui est une source d'art, on pénètre dans l'unique brèche de ce front de côtes, pour gagner Versailles.

Ce site naturel et urbain est, actuellement encore, remarquable mais, pour dégager l'étroite traversée de Sèvres, on va créer une autoroute latérale, raccordée au pont de Sèvres par un échangeur très savant. Cette large voie grimpe le long de la Butte de Brimborion, des terrassements importants en déblais et remblais l'entaillant, la déboisant et l'amointrissant dans son volume. Le site est classé, le Service des Monuments Historiques a été consulté après coup, pour consacrer l'opération.

Cette voie poursuit son chemin au-delà, se faufilant au milieu des jardins et des espaces boisés. Nous n'en avons que les amorces, pas de tracé d'ensemble, pas d'indication sur sa destination. Comment traverse-t-elle le bois de Meudon à l'ordonnance régulière du XVIII^e siècle, faite de belles avenues et de carrefours, nous l'ignorons.

Le château de Bellevue a été détruit; il en reste quelques vestiges que l'on démolit. Le parc a été lûti, mais l'assiette du château et du parc subsiste; on peut en tirer parti pour des constructions modernes, à condition, une fois de plus, de faire une composition d'ensemble.

J'ai pu acheter un certain nombre de plans au Ministère de la Construction, et également des photos sérieuses; malheureusement, les cartes des divers secteurs étudiés sont à des échelles diverses et limitées exclusivement au territoire administratif de chaque commune. De plus, ces éditions révisées en 1948 sont déjà très dépassées; elles permettent d'apprécier les transformations et les constructions. Les photos aériennes plus récentes mais, elles aussi, dépassées en quelques années, nous renseignent mieux et montrent l'évolution du site.

Avec tous ces éléments, j'ai rétabli, à la même échelle, un plan d'ensemble de la région de Clamart à Saint-Cloud, avec figuration de la grande perspective descendant des terrasses de Meudon. J'ai figuré les parties boisées en me basant sur les cartes et sur la photo aérienne.

Cette esquisse de plan d'ensemble doit permettre de voir la remarquable composition des siècles précédents et, approxi-

mativement, la situation actuelle; les fonds de plans n'étant pas à jour, mon étude est encore bien incomplète.

Au point où nous en sommes, on peut envisager deux mesures : la première, de sauvegarde immédiate; la seconde, d'aménagement du site naturel et urbain, travail important devant être entrepris et réalisé dans les plus courts délais.

Sauvegarde immédiate

Mesure administrative

1°) Extension de la protection au titre des sites, celle-ci étant actuellement insuffisante.

Totalité des bois de Clamart, Meudon, Viroflay, avec zone de bordure variable suivant la topographie. Par exemple : pentes boisées sur le Vallon de Sèvres, le Val de la Seine et, également, sur le Plateau de Bellevue, zones dans lesquelles les constructions seront limitées en hauteur et en densité, pour conserver à ces régions le caractère général d'un grand parc paysagiste.

2°) Classement d'urgence parmi les Monuments Historiques de la totalité du château de Meudon, de son parc, des terrasses, c'est-à-dire du domaine appartenant à l'Education Nationale.

Cette mesure est indispensable car la terrasse étant inscrite sur les sites ne protège pas les abords, et la surveillance des abords permettra, seule, la sauvegarde du site.

Avec la protection actuelle, on peut construire contre les terrasses un immeuble faisant écran à la vue sur Paris. Le classement parmi les Monuments Historiques permet d'utiliser la zone de 500 mètres.

Aménagement du site

Le domaine de Meudon appartient à l'Education Nationale. Les anciens jardins, les terrasses, orangerie, tapis verts, etc..., ne sont pas suffisamment entretenus faute de jardiniers et de crédits suffisants. Tout donne l'impression d'un triste abandon, et l'un des grands chef-d'œuvre de l'art de Le Nôtre est rendu misérable. Il n'est pas pensable que notre pays continue à s'en désintéresser; déjà une réaction de l'opinion publique se dessine et demande que l'Etat, propriétaire sous une forme ou une autre, agisse efficacement.

Je propose de demander aux Architectes du Domaine de Meudon un programme de nettoyage, dégagement, plantations et d'aménagement général du Domaine de Meudon; programme prioritaire car, vis-à-vis de l'opinion publique qui juge forcément par ce qu'elle voit, c'est le seul moyen de lui faire prendre conscience du problème et de l'associer à sa réalisation.

Parallèlement à cette action sur le domaine de l'Etat, il faut établir rapidement un plan d'urbanisme de la région. Ce plan doit prévoir des zones de constructions basses — $R + 2$ ou $R + 3$ au maximum — avec une densité réduite, dans les zones à demi-boisées subsistantes autour des parcs et forêts et, en particulier, sur les côteaux du Vallon de Sèvres et du Val de Seine, créant ainsi des villes-parcs intégrées dans le site sans détruire son caractère boisé, l'étendue de ces zones étant variable suivant la topographie des lieux.

Ce plan régional doit être centré autour des bois de Clamart, Meudon et Viroflay. Dans une vingtaine d'années au plus tard, ces bois seront devenus des parcs urbains, seuls endroits de repos et de promenade facilement accessibles dans une région entièrement urbanisée. Ils rempliront, à ce moment, le même rôle que les bois de Vincennes et de Boulogne, et, dès maintenant, il faut les conserver intégralement, éviter leur destruction partielle, supprimer des emprises anciennes et des taudis récents et songer à leur aménagement.

La protection du site naturel et urbain, la conservation du Domaine du château de Meudon, son aménagement et sa bonne présentation dépendent entièrement du Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles. C'est à lui également, créateur et promoteur des Arts, éléments majeurs de la culture humaine dans toutes les disciplines, qu'incombe le devoir de veiller à ce que le plan d'urbanisation et de développement de cette région soit fait en maintenant le patrimoine naturel et culturel que nous entendons conserver.

Les études que j'ai faites ne pouvant être considérées comme définitives, il faut aller plus avant, tenir compte d'autres facteurs dont l'incidence peut être grande sur la ou les solutions adoptées. Un vaste problème de ce genre ne s'étudie pas seul avec peu de documents, en quelques mois; c'est un travail d'équipe. Ce que j'ai

voulu, c'est montrer le problème, ébaucher des solutions.

Je pense que c'est un cas typique de la mutation d'un site naturel et urbain, répondant particulièrement à nos préoccupations, préoccupations partagées par de nombreux habitants de la région, c'est-à-dire que tous attendent des Affaires Culturelles une solution raisonnable de sauvegarde efficace et réelle et de création. Ils demandent la joie de vivre saine et en beauté, si possible.

Dans la salle étaient exposés plusieurs plans de Meudon, des photographies, des documents anciens, et une série de photographies furent projetées et commentées par M. Jean Trouvelot.

M. Huré remercie ensuite M. Jean Trouvelot.

M. l'Inspecteur Général,

Les applaudissements nourris qui ont salué la fin de votre exposé me dispensent d'avoir à vous dire comme il a été apprécié, mais ils ne me dispensent pas d'avoir à vous remercier.

Vous venez de dérouler devant nos yeux émerveillés les plans somptueux du grand Le Nôtre. Vous venez de nous montrer comment ils ont été réalisés et quelles précautions il est urgent de prendre pour sauver cette réalisation grandiose.

Ainsi vous nous avez rendu encore plus cher ce qui subsiste d'elle autour de nous. Ainsi vous avez renforcé encore notre détermination de veiller avec ferveur sur les splendeurs que nous avons héritées du passé, pour qu'après nous en bénéficient ceux qui nous succéderont en ces lieux.

Mais cette vigile attentive n'est-ce pas justement la vocation, la raison d'être de notre Comité ? Ainsi est-ce en son nom comme en celui de tous ceux qui ont eu le plaisir de vous entendre que je vous exprime, M. l'Inspecteur Général, mes remerciements les plus chaleureux. Ce que vous nous avez appris ne sera pas oublié... Et la gravure du vieux Meudon que nous avons eu le plaisir de vous offrir grâce à M. Roux-Devillas, vous rappellera notre fervente gratitude.

Assemblée Générale du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

L'Assemblée Générale débute par une allocution de M. Huré, président.

Mesdames, Messieurs,

Notre Assemblée Générale est ouverte.

Je tiens d'abord à vous remercier tous d'être, pour y assister, demeurés dans cette salle après l'exposé de M. Trouvelot.

En effet, votre présence ici constitue, pour tous ceux qui se dévouent pour notre Comité, le meilleur des encouragements, car elle témoigne de l'intérêt que vous portez à leurs efforts.

L'an dernier, cette même séance — vous ne pouvez pas ne pas vous en souvenir — était présidée avec beaucoup d'éclat par notre Président d'alors, M. Guillaud qui, après avoir été l'un des fondateurs de notre Comité, s'est appliqué de tout son cœur à le conduire dans sa bonne voie. Des soucis de santé l'ont contraint à renoncer à son mandat pour épargner ses forces. Je suis certain d'être votre interprète à tous en lui adressant, par l'entremise de M^{me} Guillaud, qui doit être parmi nous, et l'expression de notre gratitude profonde pour les services éminents qu'il a rendus à notre Comité et nos vœux fervents de rétablissement complet.

Pour moi, après bien des hésitations, j'ai accepté finalement de succéder provisoirement à M. Guillaud, mais — je préfère vous le dire plutôt que vous laisser le découvrir vous-mêmes — je suis bien mal préparé pour cette tâche difficile, n'étant Meudonnais que de très fraîche date et me trouvant forcément moins à l'aise sur les terrains de l'Esthétique et des Arts que sur ceux de l'Industrie... Naturellement, depuis que j'ai l'honneur d'être à ce poste, je me suis efforcé de remplacer de mon mieux le guide avisé et vigilant que vous avez perdu; et je continuerai à le faire.

Je sais heureusement que je puis compter et sur l'indulgence de nos adhérents, et sur l'inlassable assistance de toute une série de personnalités de notre Comité, et sur un accueil très ouvert de la part des autorités officielles, et en tout premier lieu de la Municipalité de Meudon... Que tous ceux que je viens d'évoquer veuillent bien trouver ici, chacun au titre qui lui revient, l'hommage de ma grande reconnaissance.

Je signale encore que notre Bulletin, sur le modèle de celui qui a été diffusé il y a deux mois et qui semble avoir été apprécié de ses lecteurs, paraîtra doré-

navant trois fois par an, soit environ tous les quatre mois. Vous serez, par lui, tenus régulièrement au courant de notre action.

J'ai enfin le regret d'avoir à souligner aussi que notre Secrétaire Général n'a reçu cette année, en tout en pour tout, que 211 cotisations alors que nous avons plus de 400 adhérents. C'est tout à fait inacceptable. Vos cotisations sont, dans une certaine mesure nos munitions. Il nous les faut d'abord pour couvrir nos frais dont l'essentiel d'ailleurs consiste dans l'impression et l'expédition des Bulletins. Il nous les faut encore parce que, plus nous serons nombreux, plus nos initiatives et nos démarches auront de poids et de chances de succès. Or, décemment, nous ne pouvons compter dans notre nombre que ceux d'entre vous qui s'imposent le paiement d'une cotisation. J'espère vivement que cet appel discret aux retardataires sera entendu d'eux.

Cela dit, je vais maintenant, conformément aux précédents, donner successivement la parole aux Présidents de nos différents groupes de travail pour qu'ils vous exposent ce qui a été fait depuis notre séance de l'an dernier et ce qui est en passe de l'être.

Rapport de M. BERGER, Président du Groupe de Travail « Sauvegarde, Protection »

Classement des sites

Fin mars 1966, à la suite des différentes démarches que nous avons faites auprès de M. le Ministre d'Etat des Affaires Culturelles, M. Jean Trouvelot, Inspecteur Général des Monuments Historiques, comme il vous l'a si bien expliqué tout à l'heure, a donc déposé un rapport sur la protection et l'aménagement de la région de Meudon-Bellevue, Sèvres, Saint-Cloud.

A la suite de ce rapport, la Commission Nationale des Sites devait en être saisie, mais, pour différentes raisons, ce fut la Commission départementale des Sites qui eut à examiner la question.

M. Mougins, conservateur des monuments historiques de l'Île-de-France, nomma un rapporteur, M. Milhau qui déposa son rapport en février 1967.

En mars 1967, la commission départementale des Sites donna son avis favorable aux conclusions de ce rapport de

protection et d'aménagement, sous réserve des avis des municipalités intéressées, à savoir Meudon, Sèvres, Vélizy, Clamart, Viroflay.

Ces municipalités n'avaient pas eu le temps matériel d'examiner le projet.

Ce projet prévoit l'inscription à l'inventaire des Sites d'une grande partie de notre commune et l'inscription aux monuments historiques de tous les biens d'états de notre commune.

En principe le projet sera soumis définitivement à l'approbation de la commission départementale des Sites le 20 juillet 1967.

Villa Molière

Nous avons indiqué, lors de notre dernière assemblée générale, que nous avions écrit à M. Leduc pour lui demander qu'avant toute construction nouvelle, cet ensemble fasse l'objet d'une étude très approfondie et s'intègre dans le plan d'aménagement de la ville de Meudon.

La Villa Molière et ses environs devraient n'être qu'une partie d'un ensemble qui comporterait également l'Avenue du Château, l'Orangerie et la perspective de Trivaux.

Le 16 janvier 1967, M. Leduc, lors d'une visite de notre président M. Huré, est revenu sur la question de la Villa Molière. Il a fait valoir, en particulier, que la construction proposée à côté et dans le style de la Villa Molière sera en retrait sur celle-ci et ne le défigurera point.

Notre groupe de travail que nous avons du reste élargi pour cette question, est arrivé, unanimement, à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de faire d'objections au schéma proposé, sous la seule réserve qu'on renonce à créer la route de l'entrée de l'Observatoire, à Trivaux, projetée pendant la dernière guerre.

Or, la commission des Sites de Seine-et-Oise, en son temps avait donné son accord à la construction en question, à

condition que ce projet de route soit abandonné et que le jardin de la Villa Molière soit inscrit à l'inventaire des Sites ainsi que les tilleuls qui se trouvent au-dessus.

Nous avons fait nôtres ces indications. Il serait souhaitable que le théâtre de verdure du jardin soit rétabli. Le projet d'aménagement le comprendra certainement.

Forêt de Meudon

Notre forêt est importante puisqu'elle a une superficie de 1.113 hectares et tous les promeneurs l'apprécient et aiment y marcher ou s'y reposer.

Nous pouvons louer ici les efforts de l'administration des Eaux et Forêts qui depuis plus de vingt ans a fait des travaux considérables pour le bien-être de tous :

- circuits automobiles,
- circuits équestres et pédestres,
- plantation des étangs et empoissonnement,
- aménagement de parking, etc.

Mais il y a des points faibles, les habitants de Meudon ou d'ailleurs, les promeneurs en général, ont pris l'habitude de déposer dans cette forêt des détritus de toutes sortes :

- cela va du vieux chauffe-bain à la vieille carcasse de voiture en passant par les gravats et les papiers gras.

Il y a une éducation du public à faire.

Il y a des moyens à donner à l'administration des Eaux et Forêts.

Celle-ci pour le district de Versailles, 14.000 hectares, n'avait jusqu'à présent qu'un seul camion, elle va en recevoir plusieurs d'ici quelques jours.

Le Comité des Jeunes de Meudon, sensibilisé sur cette question, doit écrire à M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des eaux et forêts, Valette, pour se mettre à sa disposition un ou deux jours en octobre prochain pour faire un ratis-sage systématique de nettoyage.

M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural et des Eaux et Forêts, Valette, qui dirige le centre de gestion de Versailles, a bien voulu organiser le 13 mai et le 10 juin deux visites promenade de la forêt pour nos membres.

Ces deux visites ont eu du succès, puisque une quarantaine de personnes avaient répondu à notre appel.

M. Valette nous a guidé des abords de l'étang de Trivaux jusqu'au-dessus de l'étang de Villebon. Il a insisté sur l'intérêt touristique et la rentabilité des plans d'eau. Il nous a montré une jeune plantation aux essences variées sur une ancienne décharge d'où on a une jolie vue sur l'étang de Chalais et l'étang de Trivaux. Il nous a expliqué ce qu'était le peuplement des taillis sous futaies et des futaies.

Enfin, nous nous sommes adressés au Touring Club de France. Un délégué du Touring Club a assisté à la dernière visite de la forêt pour examiner la possibilité d'établir un sentier de grande randonnée, avec l'accord de l'administration des Eaux et Forêts, comme il y en a un qui débute au parc de Saint-Cloud.

Le Touring Club, sensibilisé également par nos indications au sujet de la propreté de la forêt de Meudon, va faire paraître un article avant la fin de l'année dans sa revue tirée à plus de 600.000 exemplaires.

A ce propos, il serait bon également, et nous essaierons de le faire, que l'O.R.T.F. attire l'attention du public pour que les promenades comme les forêts voisines des villes soient dans un état de propreté convenable.

Monuments, Maisons, Vestiges Intéressants de notre Commune

Nous avons fait la liste de ce qui reste actuellement de valable et d'intéressant. Cette liste paraît dans ce bulletin.

Nous avons examiné en premier lieu ce qui reste du château de Bellevue.

Les monuments historiques et la commission départementale des Sites n'ont pas cru devoir classer les ailes subsistantes du château de Bellevue. C'est pour cela que nous avons pu constater la démolition du Pavillon du Capitaine des Gardes de ce château.

L'aile de la Comédie au 12 et 17 de la rue Marcel-Allegot devait en premier lieu, suivant la demande de la commission départementale des Sites, subsister entièrement. Puis, sur l'intervention des Ponts et Chaussées, pour des questions de circulation, après avis des services des monuments historiques, la commission des Sites a donné le permis de démolition.

L'aile des Bains au 10 et 15 de la rue Marcel-Allegot avait été, en grande partie, lors du dernier bombardement de 1943, démolie.

La partie sud a pu être reconstruite sans que l'aile formant le guichet puisse être reconstituée.

Pour la partie nord, elle est en ruines depuis 24 ans. Il n'y a rien à faire. Les propriétaires ne sont pas d'accord avec le montant des dommages de guerre que l'Etat leur propose et il faut bien laisser la procédure suivre son cours.

Quant à la terrasse du château de Bellevue, la balustrade du XVII^e siècle est en très mauvais état. Nous l'avons signalé à la municipalité qui l'a fait reconstruire.

L'abreuvoir de la rue de la République a été construit par Louvois au XVIII^e siècle.

Nous avons suggéré à M. Leduc que l'aménagement général prévu comporte, si possible, des bancs et de la verdure dans la partie supérieure de l'abreuvoir, des bancs et des bacs à sable pour les enfants et la rénovation de l'ancienne fontaine dans la partie inférieure.

Lorsque la rénovation de l'îlot du centre sera terminée, la municipalité procédera à ces aménagements.

Rapport de M. GUISLAIN, Président du Groupe de Travail Urbanisme, Aménagement

I. Aménagement de l'Avenue du Château.

M. Remondet, Architecte en Chef de l'Observatoire, a bien voulu soumettre au Comité le projet de transformations. Début septembre, M. Guislain a fait parvenir un accord accompagné de quelques suggestions concernant les points sui-

vants : limitation au strict minimum des surfaces non gazonnées, réservation de l'éclairage public aux cheminements des piétons sous forme de diffuseurs bas, dispositions de détail permettant d'assurer la priorité des piétons sur les liaisons automobiles transversales entre chaussées de desserte et voie centrale. Bien que le montant des travaux soit très élevé,

M. Remondet estime nécessaires ces aménagements — même s'ils doivent être fortement étalés dans le temps.

Début octobre, M. le Conservateur des Eaux et Forêts donne son accord sur la conservation des arbres tout en soulignant que, s'ils sont actuellement sains, ils n'en sont pas moins très anciens et devront dans cinquante ans au plus être

remplacés. Faut-il que notre génération jouisse de grands arbres anciens ou qu'elle prépare de beaux arbres pour les générations futures ?

Après réflexion, notre Comité a jugé préférable de demander le maintien des arbres anciens.

2. Nomination d'un Urbaniste à Meudon.

Action bien décevante à ce jour car, malgré de nombreuses interventions, l'urbaniste proposé par le Ministère de l'Équipement et agréé par la Municipalité, n'a toujours pas reçu sa proposition de contrat et n'a donc pu aborder sa mission. Le Comité renouvellera son action dans les prochains jours.

3. Schéma programme d'urbanisme à Meudon.

Ainsi qu'annoncé dans notre bulletin N° 5, les Services Techniques de la ville ont pris contact avec notre Comité pour lui soumettre les documents que la municipalité remettra à l'urbaniste, documents qui explicitent les désirs de la commune relatifs aux grandes options souhaitées en matière d'urbanisme.

En réponse, notre Comité a fait parvenir courant juillet à M. Leduc, Député-Maire de Meudon, un accord de principe assorti des précisions suivantes :

— Limites de la zone destinée à l'urbanisation.

Le Comité rappelle l'urgence de la protection, par classement, des principaux sites, bâtis ou non bâtis, de Meudon. Les inscriptions à l'inventaire des sites ou à l'inventaire supplémentaire devraient aider à définir les limites fermes des secteurs où la construction sera autorisée sous certaine condition.

Les secteurs protégés indiqués au plan seront ainsi plus nombreux, plus précis et soumis à une réglementation plus efficace.

— Secteur d'habitations basses avec jardins.

Le Comité constate avec satisfaction la

prédominance très nette de ce secteur, sur l'ensemble du territoire communal. Les points suivants seront toutefois à préciser pour les constructions futures :

a) Un rapport entre la surface cumulée hors œuvre des planchers et la surface du terrain : ce rapport ne devrait pas permettre l'implantation de plus de 15 logements à l'hectare (1.500 m² utiles);

b) Une règle ferme concernant les longueurs et hauteurs des bâtiments;

c) Une protection effective de la végétation existante par interdiction absolue de couper les arbres sans une autorisation écrite de la Mairie. De plus, dans bien des cas, obligation serait faite de replanter des arbres, des haies; de redonner par la végétation, aux rues et sentiers une intimité, une dignité harmonieuse;

d) Un stationnement des véhicules automobiles obligatoirement situé à l'intérieur des propriétés et à l'abri des regards depuis la rue. Ainsi cessera la rapide transformation des rues de Meudon en un gigantesque garage lépreux et bariolé. Il serait nécessaire d'imposer deux emplacements de voitures par logement.

— Secteur d'habitations collectives avec espaces verts :

Des règles similaires à celles énoncées ci-dessus devraient également être précisées : végétation, clôtures, parkings, etc.

Le rapport plancher-sol ne devrait pas permettre une densité supérieure à 35 logements à l'hectare (3.500 m² utiles).

— Secteurs d'habitations et commerces :

Cette implantation est judicieuse d'autant plus qu'elle reprend, en majeure partie, l'état de fait existant.

Cependant, si ce secteur implique une densité plus forte et l'habitat collectif, sa délimitation devra être revue et repensée par endroits (avenue du Général-Galliéni, au sud du chemin de fer par exemple).

— Circulation :

Le Comité, tout en ayant conscience du fait que le document présenté ne constitue qu'un schéma d'utilisation des sols, estime dès maintenant nécessaire de souligner l'importance des problèmes de circulation à l'intérieur de Meudon, surtout en ce qui concerne le maintien, l'entretien, l'aménagement, la création si nécessaire de cheminements principalement réservés aux piétons et surtout aux enfants se rendant aux écoles.

Ces cheminements permettraient également de mettre en valeur le caractère résidentiel de la commune. Des efforts particuliers pourraient être demandés aux riverains pour améliorer le paysage urbain le long de ces promenades.

— Equipements :

Le document présenté signale les différents bâtiments publics de Meudon. Le Comité souhaite vivement que, lors de l'élaboration du plan d'urbanisme définitif, soient précisés le nombre, la nature et l'ampleur des équipements scolaires, culturels, sociaux, sanitaires, sportifs, etc., nécessaires à la commune.

Le Comité souhaite qu'alors, soit intensifiée la mise en valeur optimum de ces équipements existants ou à créer.

— Meudon-la-Forêt :

Bien que non inclus dans le document présenté, le Comité rappelle son souci des problèmes propres à ce quartier.

— Conclusion :

Le Comité, par cette note sommaire concernant le document présenté, désire souligner son désir de collaborer à l'élaboration des plans et règlements d'urbanisme.

Ceux-ci vont préciser le devenir de Meudon dans les vingt années futures, un devenir qui devrait être le prolongement valable d'une ville qui traditionnellement est riche de souvenirs historiques, verte; calme, agréable, à habiter et permet aux Meudonnais une vie locale intense.

Rapport de M. COUP de FRÉJAC, Président du Groupe de Travail Information-Promotion

En dehors des monuments et sites classés ou inscrits à l'inventaire dont la liste complète a été publiée dans notre Bulletin n° 5, avril 1967, il y a à Meudon un certain nombre de constructions et sites que le Comité de Sauvegarde

s'efforce de protéger. Notre but est de les faire connaître et notre intention est d'organiser des promenades conférences commentées permettant de mieux les connaître.

M. Roux-Devillas a bien voulu en

établir la liste détaillée :

Fleury

La propriété Marbeau, 2, rue de l'Orphelinat, maison Louis XIII, construite vers 1630 par M. de la Morinière, Prési-

dent de la Cour des Comtes de Bourgogne. Possédée ensuite par le Président Le Maistre, dont les armes ornent un portail muré sur la rue de l'Orphelinat. Achetée en 1740 par les imprimeurs Barbou, elle est passée par héritage au Général baron Barbou des Courières, puis à la famille Marbeau qui la vendit en 1946 à la ville de Meudon. Aujourd'hui école maternelle. Dans le parc belle allée d'ormes plantés au XVIII^e siècle.

Propriété Panckouke, 9, rue de l'Orphelinat, appartient au XVIII^e siècle au fondateur des Archives Nationales Armand Gaston Camus, puis de 1818 à 1860 aux imprimeurs Panckouke et ensuite au maire de Clamart M. Hunebelle. Achetée en 1942 par la ville de Meudon. La maison a été détruite mais il subsiste les terrasses, l'allée de tilleuls et un parc alpestre avec grottes et cascades construit à l'aide de rochers apportés de Fontainebleau.

Propriété Paumier, 22, rue de l'Orphelinat, maison Louis XVI, édifiée par le baron Richard d'Aubigny. Le parc où se trouve un kiosque empire en forme de tente militaire est classé dans les sites pittoresques. Appartient depuis 1860 à la famille Paumier.

La Source, 24, rue de l'Orphelinat, propriété ayant appartenu en 1470 à Pierre Galie échevin de Paris. Maison construite au XVIII^e siècle par M. Galliot, avocat au Parlement. Elle a été habitée de 1802 à 1812 par Aurore et Adélaïde de Bellegarde qui y reçurent Aimée de Coigny. Le parc où se trouve une orangerie Louis XVI est classé dans les sites pittoresques. Appartient à l'Ambassadeur Gabriel Puaux.

Propriété du peintre Redouté, 31, rue de l'Orphelinat. Ancienne orangerie de l'hôtel de Tourmont, transformée en maison de campagne en 1805 par le peintre Pierre Joseph Redouté qui la posséda jusqu'à sa mort en 1840 et y peignit ses plus célèbres roses. La maison a été détruite en 1926. Il subsiste les terrasses et le pavillon directoire appartenant à M. Coup de Fréjac et le cèdre de l'Impératrice Joséphine appartenant à M. Olivier Roux-Devillas.

Hôtel de Tourmont, 26, rue de l'Orphelinat, construit vers 1695 pour M. de Tourmont, secrétaire de Louvois. Acheté en 1776 par le marquis de Mirabeau qui l'année suivante y reçoit, pendant deux semaines, Jean-Jacques Rousseau.

La comtesse de Montesquiou puis Sarrette, fondateur du Conservatoire de Musique, et la famille Riverin en furent successivement propriétaires. Le parc a été morcelé en 1910. Grand portail Louis XVI sur la rue.

Meudon

La propriété Hamelin, 5, avenue de Trivaux, maison de campagne d'époque Restauration. Parc de deux hectares où subsiste « le Canal de l'Ombre », dernière des pièces d'eau des Jardins du Château de Meudon dessinées pour Louvois au XVII^e siècle. La propriété que possédait le vicomte de Saint Priest fut achetée, en 1846, par M. Alexandre Demanche et passa par héritage à la famille Hamelin.

L'hôtel Louvois, 63, rue de la République, belle demeure du XVII^e siècle, restée intacte et qui figure sur la gravure d'Israël Silvestre de 1677. Le parc, qui s'étendait jusqu'au fond du vallon de Meudon, a été morcelé en 1874.

L'Abreuvoir, rue de la République, construit par Louvois.

La maison de la comtesse Verrière, 18, rue de la République, demeure du XVII^e siècle, enclavée dans des bâtiments modernes. Elle appartient ensuite au prince de Grimberghe, aux duchesses de Duras et d'Aumont et au général Jacqueminot, le parc a été morcelé en 1865.

Le dolmen de Ker Han, au vieux cimetière de Meudon, tombeau de la famille Piketti. Dolmen authentique composé de douze grands blocs transportés de Morbihan à Meudon en 1896.

Le Bastion des Capucins, rue des Capucins, construit au XVI^e siècle, dépendance du Château vieux de Meudon.

La maison de Wagner, 27, avenue du Château, Wagner y composa « Le Vaisseau Fantôme », en 1841.

Bas-Meudon

La maison Huvé, 13, route de Vaugirard, classée monument historique, œuvre de l'architecte Huvé construite vers 1785. Achetée sous le Directoire par le général Scherer, ministre de la guerre, elle est possédée depuis 1900 par la famille Laumet. L'intérieur a conservé intact son décor du XVIII^e siècle.

La cascade et la grotte de la rue des Montalets, dépendances de l'ancien domaine des Chartreux de Moulineaux.

La propriété des Montalais, 23, route des Gardes, demeure Louis XVI, attribuée à l'architecte Bellanger, appartient successivement à M^{lle} Lange, la célèbre comédienne, au duc de Bassano, à Eugène Scribe et au Maréchal de Saint Arnaud. Le parc a été morcelé, il subsiste un très beau cèdre protégé par une servitude.

Le Val

La Goulette aux Moines, fontaine du XVIII^e siècle, 15, rue Dr-Arnaudet.

La place du Val, avec ses maisons de vigneron et de blanchisseurs, datant des XVII^e et XVIII^e siècles, dernier quartier ancien subsistant intact à Meudon.

La Folie Biancourt, maison Louis XVI, court. La propriété a été morcelée en 1926. La maison achetée par la ville de Meudon, est devenue une école. construite vers 1780 par Charles de Bian-

Le Musée Rodin, villa des Brillants, 7, avenue Auguste-Rodin. Dans le parc sont remontées les colonnes du peristyle du château du Prince de Conti à Issy. Elles sont surmontées du fronton qui ornait la façade du château sur le jardin.

Bellevue

La terrasse du château de Bellevue et sa balustrade du XVIII^e siècle.

Ce qui subsiste des deux ailes du château de Bellevue, construites pour Mesdames de France.

1° L'aile des Bains, 15 et 10, rue Marcel-Allegot, ayant conservé intacte une partie de son décor intérieur du XVIII^e siècle.

2° L'aile de la Comédie, 12 et 17, rue Marcel-Allegot.

La Glacière du château de Bellevue, construite en 1755 pour Madame de Pompadour, avenue de la Glacière.

La Ferme de Bellevue, la Ferme du Hameau de Mesdames de France, construites par Mique, l'architecte du Hameau de Marie-Antoinette à Versailles, 2, rue du Hameau.

La Chapelle et la Grotte du Hameau de Mesdames de France, 60, Route des Gardes.

Rapport de M. SUSSE

Président du Groupe de Travail Administration, Finances

Il y avait en caisse au 1^{er} janvier 1966 707,55

Nous avons encaissé des cotisations pour 3.544,00

Total 4.251,55

Les dépenses se sont élevées à 1.468,70
(dont 432 F de timbres postes et 1.036,70 F de frais d'impression et de secrétariat).

Il restait en caisse au 31 décembre 1966 2.782,80

Au 15 juin 1967 :

Nous avons encaissé des cotisations pour 2.622,00
+ solde du 31 décembre 1966 2.782,80
5.404,80

Les dépenses se sont élevées pendant cette période à 1.999,15

dont :

— papeterie, secrétariat et affranchissement 849,15

— impression 1.150,00

Reste en caisse au 15 juin 1967 3.305,75

Cette somme à laquelle viendront s'ajouter, nous l'espérons vivement, de nombreuses autres cotisations, sera utilisée pour l'impression du Bulletin à paraître d'ici la fin de l'année, et pour les premiers frais de 1968.

Votes

On a ensuite procédé :

1° Au renouvellement des membres du Comité Directeur. Ils ont tous été réélus.

2° - A l'approbation des différents rapports des Groupes de Travail.

3° - A la modification du titre de l'Association dont la dénomination nouvelle est « Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon ». (Bellevue est supprimé car il était difficile de faire figurer Bellevue dans le titre alors que les autres secteurs de Meudon n'y figuraient pas.)

4° - A la modification suivante aux statuts : La qualité de membre se perd pour non paiement de la cotisation le 1^{er} juillet de l'année suivante (exemple : 1^{er} juillet 1968 si la cotisation 1967 n'a pas été réglée).

Toutes ces décisions ont été acquises à l'unanimité des 162 votants (85 membres présents et 77 pouvoirs signés reçus par le Comité).

La visite de la Forêt de Meudon

organisée par le Groupe de Travail « Sauvegarde et Protection » :



Photo J. SUSSE

Le Groupe de Travail « Sauvegarde et Protection » a rendu, les 13 mai et 10 juin, deux visites de la Forêt de Meudon sous la conduite, particulièrement compétente, de M. Valette, Ingénieur et Chef du Génie Rural et des Eaux et Forêts.

Nous donnons ci-joint le compte rendu de la visite du 10 juin. Il serait probablement possible de prévoir une nouvelle visite l'an prochain. Les membres que ce projet intéresserait sont priés de se faire connaître à M. Berger, 5, rue des Capucins (Tél. : 027-10-22).

Ce samedi, une trentaine de personnes étaient réunies à 9 heures devant la grille de l'Observatoire de Meudon, avec MM. Berger et Julien-Laferrière, tous deux Vice-Présidents du Conseil de Direction du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, M. Chevalier, du Tourning-Club de France, Responsable des Sentiers de Grandes Randonnées, pour visiter la Forêt de Meudon, sous l'aimable conduite de M. Valette, Inspecteur en Chef des Eaux et Forêts, et voir, sous l'angle des aménagements, ce qui était déjà et pourrait être fait pour le plus grand profit des visiteurs, tout en protégeant la végétation.

M. Valette nous éclaira d'abord sur la lourde charge de sa responsabilité : 13.500 ha, dont 1.100 ha pour Meudon, où il est aidé par 5 Techniciens des Eaux et Forêts (1 Chef de District et

4 Brigadiers). Avec ce personnel réduit, il faut tracer des grands axes vers Versailles, des circuits, des parkings en certains points où se concentrent les quelques 3 à 4.000 voitures qui viennent en juin (période la plus active), ce qui fait 15 à 20.000 personnes sur 300.000 habitants des communes limitrophes de la Forêt, plus Paris et sa banlieue. Il a fallu poser plus de 100 barrières, pour canaliser et endiguer cet envahissement.

M. Valette nous montra, du haut de la Terrasse, vers Petit-Clamart, la perspective de Trivaux, nous annonçant la plantation d'arbres pour cacher le parking fait au sommet de la pente remontante au milieu de laquelle du reste passe une route cachée par un rideau d'arbres; mais, sur nos questions demandant de cacher les immeubles de Meudon-la-Forêt qui dépassent les arbres à droite, il nous répondit que cela était impossible, étant donné la hauteur des bâtiments et, de plus, la nature du sol trop pauvre.

Puis, sur plan, il nous montra les étangs, qui sous Louis XIV, étaient au nombre de 2 (actuellement, il y en a 7 et un huitième prochainement).

D'une façon plus générale, il nous fit remarquer que le relief accidenté de Meudon aide au décor et donne l'illusion d'un grand massif boisé. Il a créé des clairières de jeux ainsi que des coins de calme et de silence.

Les étangs sont d'un excellent rapport

comparé à l'exploitation forestière proprement dite du bois. Cette exploitation demande, sous la conduite des 5 Techniciens, les phases suivantes :

- 1° Tailles sous futaies en réservant des baliveaux de 20 à 25 ans;
- 2° Les modernes de 70 à 80 ans;
- 3° Anciens de 100 à 150 ans.

Détail particulier à Viroflay, le Chêne de la Vierge qui vient d'être abattu par mesure de sécurité avait 350 à 400 ans.

Comme pour le bon vin, il y a des années de repeuplement; par exemple, l'année 1949 fut une année extraordinaire pour les chênes, la glandée a été particulièrement forte. Ce cas se renouvelle tous les 6 à 7 ans; c'est alors que la Forêt se repeuple naturellement. Dans les intervalles, les autres essences qui sont moins favorisées, parce que moins exploitables commercialement parlant, se développent de leur mieux, surtout les bouleaux qui colonisent les plaines, les aulnes blancs, les charmes, les hêtres, les pins et les essences rares, comme les mélèzes.

Nous nous sommes séparés, bien décidés à faire le plus de propagande possible, pour éveiller chez le citadin et l'enfant le respect de la nature, dont nous avons tous de plus en plus besoin.

Nous avons suggéré des causeries par la Radio et la Télévision.

COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON

6, rue de Bel-Air,
92 - MEUDON

BUT :

- Préserver ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs.
- Obtenir de la Mairie et des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, etc...

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)
Prénom
Adresse
Téléphone
Profession
désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur : 50 F
Membre Actif : 10 F
Membre Adhérent : 2 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon-Bellevue, C.C.P. PARIS - 22.465 - 15.

Le Groupe de Travail « Sauvegarde et Protection » a rendu, les 13 mai et 10 juin, deux visites de la Forêt de Meudon sous la conduite, particulièrement compétente, de M. Valette, Ingénieur et Chef du Génie Rural et des Eaux et Forêts.

Nous donnons ci-joint le compte rendu de la visite du 10 juin. Il serait probablement possible de prévoir une nouvelle visite l'an prochain. Les membres que ce projet intéresserait sont priés de se faire connaître à M. Berger, 5, rue des Capucins (Tél. : 027-10-22).

Ce samedi, une trentaine de personnes étaient réunies à 9 heures devant la grille de l'Observatoire de Meudon, avec MM. Berger et Julien-Laferrière, tous deux Vice-Présidents du Conseil de Direction du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, M. Chevalier, du Touring-Club de France, Responsable des Sentiers de Grandes Randonnées, pour visiter la Forêt de Meudon, sous l'aimable conduite de M. Valette, Inspecteur en Chef des Eaux et Forêts, et voir, sous l'angle des aménagements, ce qui était déjà et pourrait être fait pour le plus grand profit des visiteurs, tout en protégeant la végétation.

M. Valette nous éclaira d'abord sur la lourde charge de sa responsabilité : 13.500 ha, dont 1.100 ha pour Meudon, où il est aidé par 5 Techniciens des Eaux et Forêts (1 Chef de District et

4 Brigadiers). Avec ce personnel réduit, il faut tracer des grands axes vers Versailles, des circuits, des parkings en certains points où se concentrent les quelques 3 à 4.000 voitures qui viennent en juin (période la plus active), ce qui fait 15 à 20.000 personnes sur 300.000 habitants des communes limitrophes de la Forêt, plus Paris et sa banlieue. Il a fallu poser plus de 100 barrières, pour canaliser et endiguer cet envahissement.

M. Valette nous montra, du haut de la Terrasse, vers Petit-Clamart, la perspective de Trivaux, nous annonçant la plantation d'arbres pour cacher le parking fait au sommet de la pente remontante au milieu de laquelle du reste passe une route cachée par un rideau d'arbres; mais, sur nos questions demandant de cacher les immeubles de Meudon-la-Forêt qui dépassent les arbres à droite, il nous répondit que cela était impossible, étant donné la hauteur des bâtiments et, de plus, la nature du sol trop pauvre.

Puis, sur plan, il nous montra les étang, qui sous Louis XIV, étaient au nombre de 2 (actuellement, il y en a 7 et un huitième prochainement).

D'une façon plus générale, il nous fit remarquer que le relief accidenté de Meudon aide au décor et donne l'illusion d'un grand massif boisé. Il a créé des clairières de jeux ainsi que des coins de calme et de silence.

Les étangs sont d'un excellent rapport

comparé à l'exploitation forestière proprement dite du bois. Cette exploitation demande, sous la conduite des 5 Techniciens, les phases suivantes :

1° Tailles sous futaies en réservant des baliveaux de 20 à 25 ans;

2° Les modernes de 70 à 80 ans;

3° Anciens de 100 à 150 ans.

Détail particulier à Viroflay, le Chêne de la Vierge qui vient d'être abattu par mesure de sécurité avait 350 à 400 ans.

Comme pour le bon vin, il y a des années de repeuplement; par exemple, l'année 1949 fut une année extraordinaire pour les chênes, la glandée a été particulièrement forte. Ce cas se renouvelle tous les 6 à 7 ans; c'est alors que la Forêt se repeuple naturellement. Dans les intervalles, les autres essences qui sont moins favorisées, parce que moins exploitables commercialement parlant, se développent de leur mieux, surtout les bouleaux qui colonisent les plaines, les aulnes blancs, les charmes, les hêtres, les pins et les essences rares, comme les mélèzes.

Nous nous sommes séparés, bien décidés à faire le plus de propagande possible, pour éveiller chez le citadin et l'enfant le respect de la nature, dont nous avons tous de plus en plus besoin.

Nous avons suggéré des causeries par la Radio et la Télévision.

COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON

6, rue de Bel-Air,
92 - MEUDON

BUT :

- Préserver ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs.
- Obtenir de la Mairie et des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, etc...

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)
Prénom
Adresse
Téléphone
Profession
désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur : 50 F
Membre Actif : 10 F
Membre Adhérent : 2 F

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon-Bellevue, C.C.P. PARIS - 22.465 - 15.

APPEL DU TRÉSORIER :

Nous prions tous les membres du Comité qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 1967 de bien vouloir adresser celle-ci au trésorier provisoire, M. Susse, 6, rue de Bel-Air, 92 - Meudon, par chèque ou d'en verser le montant au Compte Courant Postal 22.465-15 Paris, Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, rue de Bel-Air, 92 - Meudon.

Le montant des cotisations a été fixé comme suit :

Membre bienfaiteur	50 F
Membre actif	10 F
Membre adhérent	2 F

Utiliser le bulletin d'adhésion ou de renouvellement en le découpant suivant ce pointillé
